Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218401297-20220504-DEL_2022_75-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2022

PERIMETRE D'INTERVENTION DU PROGRAMME D'AIDES DE LA VILLE DE SORGUES DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RAVALEMENT DE FACADE (annexe 1)

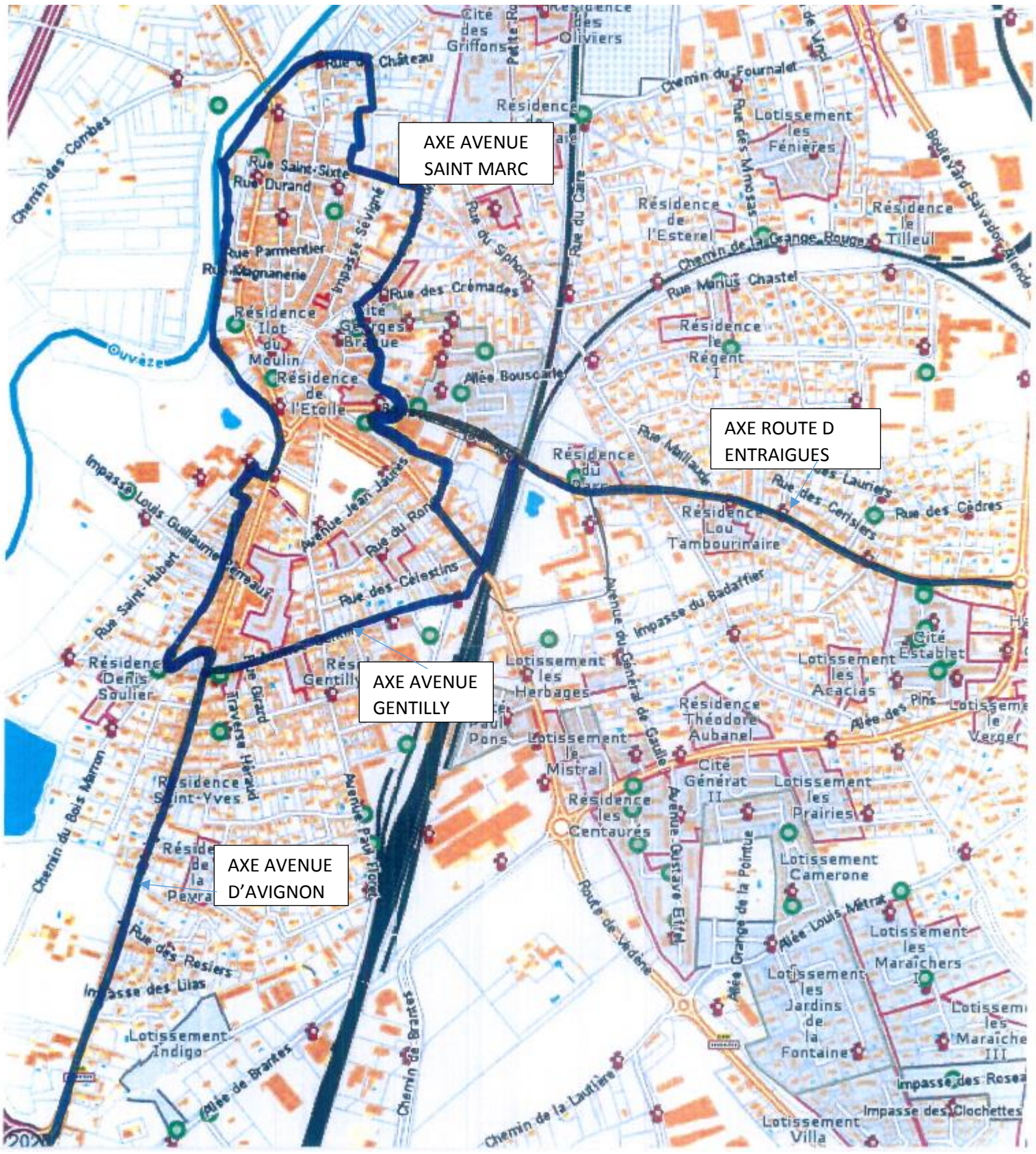

MODALITES AXES :

LE LONG DE LA ROUTE D'ENTRAIGUES à partir du rond-point de la Fontaine jusqu'au rond-point avec le Boulevard Allende de part et d'autre de l'axe de la voie sur une marge de recul de 10 m constructions visibles de la voie publique

LE LONG DE L'AVENUE GENTILLY : de part et d'autre de l'axe de la voie sur une marge de recul de 10 m pour les constructions visibles de la voie publique.

LE LONG DE L'AVENUE D'AVIGNON à partir de l'Avenue Gentilly jusqu'au rond-point sud de la ville, de part et d'autre de l'axe de la voie sur une marge de recul de 10 m constructions visibles de la voie publique.

LE LONG DE L'AVENUE SAINT MARC : de part et d'autre de l'axe de la voie sur une marge de recul de 10 m pour les constructions visibles de la voie publique.